

Collecte des déchets et tri sélectif



Depuis le 1er janvier 2011, la commune a délégué sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets à la Communauté Communes Save et Garonne (CCSG).

La CCSG assure donc la collecte et le traitement des ordures ménagères, du tri sélectif, des encombrants et des déchets ménagers spéciaux (DMS).

Le tri des déchets ménagers : nous sommes le premier maillon de la chaîne de recyclage.

Site de la CCSG : gestions des déchets

<http://www.cc-saveetgaronne.fr/content/dechets>

Les composteurs

Vous avez un jardin ?

Le compostage est une réponse bien adaptée au traitement des déchets verts. Le service « ordures ménagères » de la Communauté de Communes a lancé une opération pour équiper les particuliers de composteurs. Elle en a équipé 240 habitants.


La Communauté de Communes vend un composteur par foyer, aux habitants du territoire de Save et Garonne. Différents modèles de composteurs sont disponibles au prix de 10 et 15€. Vous pourrez ainsi participer à la transformation de vos déchets de jardin et de cuisine et alléger ainsi le recyclage de la collectivité.

Se renseigner auprès du Service Technique
de la Communauté de Communes Save et Garonne :

Téléphone : 05 61 82 63 74

Retrouvez de plus amples informations concernant la Communauté de Communes sur leur site internet : <http://www.cc-saveetgaronne.fr>

Collecte des Gros encombrants



La CCSG collecte sur rendez-vous uniquement vos gros encombrants au 05.61.82.63.74

Nous vous rappelons que cette collecte en porte à porte concerne uniquement les gros encombrants (armoire, canapé, matelas, ...etc)

Horaires d'ouverture de la déchèterie

Grenade, route de Saint Cézert

* Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h,

* Dimanche de 9h à 12h et de 13h à 18h,

* Jours de fermeture : mardi et jours fériés.

Pour toute information spécifique, vous pouvez contacter
le Syndicat DECOSET

au 05 62 89 03 41

Les déchets admis

* Encombrants (matelas, sommiers, mobiliers...),

* Bouteilles plastiques,

* Batteries, piles et accumulateurs,

* Déchets verts,

* Ferraille (métaux ferreux et non ferreux),

* Huile de vidange et végétale,

* Bois,

* Cartons,

* Peintures, solvants,

* Gravats (béton, pierre...).



Les déchets non admis

- * L'amiante,
- * Les pneus,
- * Les ordures ménagères,
- * Les éléments de voitures,
- * Les produits explosifs et radioactifs,
- * Les cadavres d'animaux,
- * Les déchets de soins,
- * Les médicaments périmés,
- * Les déchets industriels et commerciaux,
- * Le textile.